



# Novarium

Campus d'innovation  
du St-Laurent



Propulsé par :

TECHNOPOLE  
MARITIME  
DU QUÉBEC

soper

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
RIMOUSKI - NEIGETTE

UQAR

Université du Québec  
à Rimouski

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Présentation générale du fonds</b>	<b>2</b>
<i>1.1. Volet 3 du Fonds Région et Ruralité</i>	2
<i>1.2. Qu'est-ce qu'un projet « Signature innovation » ?</i>	2
<i>1.3. Le pouvoir de l'Économie bleue</i>	3
<b>Vision</b>	<b>3</b>
<b>Composition du comité directeur de l'Entente</b>	<b>4</b>
<i>3.1. Membres du comité directeur de la MRC de Rimouski-Neigette</i>	4
<i>3.2. Mandat du comité directeur de l'Entente</i>	4
<i>3.3. Fonctionnement du comité directeur</i>	4
<i>3.4. Rencontres du comité directeur</i>	5
<i>3.5. Processus d'analyse</i>	5
<b>Admissibilité des projets</b>	
<i>4.1. Les dépenses admissibles</i>	6
<i>4.2. Les dépenses non admissibles</i>	6
<i>4.3. Promoteurs admissibles</i>	7
<i>4.4. Engagements des promoteurs</i>	7
<b>Critères de sélection</b>	<b>8</b>
<b>Taux et seuils d'aide applicables</b>	<b>9</b>
<b>Disponibilité budgétaire</b>	<b>9</b>
<b>Cumul des aides</b>	<b>9</b>
<b>Communications</b>	<b>10</b>

# Fonds Signature Innovation

## 1- Présentation générale du fonds

### 1.1. Volet 3 du Fonds Région et Ruralité

En avril 2020, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) mettait en place le volet 3 du Fonds Région et Ruralité – Projets « Signature innovation ». Dans le cadre de cette entente, la MRC de Rimouski-Neigette s'est vu confirmer le montant de 297,352 \$ annuellement pour la période 2020-2024, totalisant l'aide financière à **1 486 760 \$** auquel elle aura droit pour la mise en œuvre de son projet. La MRC de Rimouski-Neigette (via la SOPER) s'engage à verser une contribution de 297,352\$, représentant 20 % de l'enveloppe totale consentie par le ministère, au terme de l'entente.

Organisme	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TOTAL
MAMH	594,907\$	297,352\$	297,352\$	297,352\$	1,486,760\$
MRC Rimouski- Neigette (via SOPER - Rimouski)		99,117\$	99,117\$	99,118\$	297,352\$

### 1.2. Qu'est-ce qu'un projet « Signature innovation » ?

Un projet « Signature innovation » vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur qui contribueront à propulser la

MRC comme étant avant-gardiste dans un domaine donné ou à mettre davantage en valeur ce qui la caractérise. Le projet « Signature innovation » constitue pour la MRC une opportunité de développer un secteur dans lequel elle compte se distinguer et de mettre en place des processus ainsi que des initiatives misant sur l'innovation.

### **1.3. Le pouvoir de l'économie bleue**

**La banque mondiale décrit l'économie bleue comme étant : l'utilisation durable des ressources océaniques en faveur de la croissance économique, l'amélioration des revenus et des emplois, et la santé des écosystèmes océaniques »**

L'OCDE prévoit que le marché de l'économie bleue atteindra 3 trillions de dollars d'ici 2023. Ce projet vise à élaborer une stratégie de développement afin de **consolider l'écosystème d'innovation de la région lié à l'économie bleue** (biotechnologie, génie, intelligence maritime et technologies propres) et d'optimiser les conditions nécessaires à l'émergence de jeunes pousses à fort potentiel de croissance et à l'implantation de pratiques innovantes dans l'industrie. L'ADN spécifique que la région est déjà bien ancré dans l'économie bleue et est aligné avec la stratégie de développement de l'UQAR qui souhaite « *Faire du Québec un pôle économique et scientifique internationalement reconnu de recherche, de formation, de transfert technologique et de création de valeur autour du génie maritime* » Il s'agit également d'une opportunité de faire rayonner l'expertise locale et de bien positionner la région comme un acteur de changement bien outillé pour construire l'économie de demain.

## **2- Vision**

NOVARIUM – Campus du St-Laurent vise donc à **féderer l'ensemble des initiatives liées à l'innovation dans le secteur de l'économie bleue** et développer une approche agile et innovante à la conception de l'entrepreneuriat (méthodologie *Lean Startup*) tant dans le secteur universitaire que dans le milieu de la recherche plus traditionnelle. Ce style de développement en mode itératif par projet accélère les étapes de maturation d'une idée ou d'un processus scientifique commercialisable et mène à **une mise en marché rapide et efficace**.

Le projet NOVARIUM est un quartier de l'innovation physique et une vitrine de l'innovation en ligne qui promouvoit le développement et le rayonnement de l'économie bleue, tant au régional qu'à l'international. Fondamentalement, le concept de NOVARIUM repose sur le regroupement, dans un périmètre circonscrit, d'un ensemble d'activités permettant un créer un milieu de vie moderne et dynamique. Habitation (projets d'immobilier à venir), éducation (Lab-École, CÉGEP et Université), travail collaboratif (NOVARIUM), usine-pilote de

recherche (CRBM), divertissement (Complexe Culturel – Projet Paradis), tout est en place pour offrir un style de vie urbain aux abords du fleuve St-Laurent. Au cœur du projet, on retrouve **le bâtiment phare**, un complexe inspirant qui inclut des propriétés d'éco construction durables et des matériaux nobles. Cet espace se veut inspirant et hautement collaboratif. Il sera le théâtre de maillage entre l'industrie, la recherche et le milieu entrepreneurial. L'animation de communauté stimulera le transfert de connaissances, le développement de nouvelles pratiques agiles, l'idéation, le prototypage, l'expérimentation et l'inventivité humaine. L'espace sera principalement dédié à la croissance et à la promotion liées à l'économie bleue, soit le génie maritime, les technologies propres, la gestion des données et les biotechnologies marines

### **3- Composition du comité directeur de l'Entente**

#### **3.1 Composition du comité directeur :**

Francis St-Pierre, Préfet – MRC Rimouski-Neigette

Martin Beaulieu, PDG – SOPER Rimouski

Amélie Desrochers, Directrice de l'innovation – SOPER Rimouski (NOVARIUM)

Jean-Maxime Dubé, Directeur-général – MRC de Rimouski-Neigette

Nathalie Bédard – MAMH (Membre observateur)

#### **3.2. Mandat du comité directeur de l'Entente**

- Formuler un cadre de gestion et en recommander l'adoption à la MRC. Ce cadre comprend notamment les règles de fonctionnement dudit comité, le plan de travail pluriannuel et le cadre financier qui y est rattaché, et qui correspond au devis de projet;
- Superviser la mise en œuvre de l'Entente et s'assurer de l'atteinte de ses objectifs
- Valider et recommander les initiatives, les projets ou les interventions devant bénéficier du soutien financier prévu dans le cadre de l'Entente;
- Approuver les divers documents à produire définis à l'annexe B de l'Entente
- Tenir les parties informées du déroulement des travaux relatifs aux actions et aux projets décrits dans le plan de travail.

### **3.3. Fonctionnement du comité directeur**

Le comité directeur est présidé par le préfet de la MRC de Rimouski Neigette.

La coordination du comité est assurée par SOPER Rimouski qui en assure notamment le secrétariat, le suivi des travaux et la convocation aux rencontres.

### **3.4. Rencontres du comité directeur**

Des rencontres trimestrielles du comité directeur sont prévues la première année : la première au début de l'Entente afin de préciser les orientations de celle-ci et d'établir les modalités de fonctionnement, le plan de travail et le cadre financier; la seconde en milieu d'année visant à faire le point sur l'avancement des projets et le suivi financier; et la troisième en fin d'année financière pour la reddition de comptes et la planification de l'année à venir. Un quatrième rencontre est prévu pour des ajustements ponctuels, au besoin,

Pour les années subséquentes, deux rencontres sont prévues : la première à mi-parcours visant à faire le point sur l'avancement des projets et le suivi financier, et la seconde, en fin d'année financière pour la reddition de comptes et la planification de l'année subséquente (sauf pour la dernière année).

Le calendrier des rencontres sera déterminé en début d'année par les membres du comité directeur. Des rencontres ponctuelles supplémentaires pourront être tenues en fonction des besoins.

Le quorum des rencontres du comité directeur est déterminé à l'ensemble des membres qui le compose.

## **4- Admissibilité des projets**

Il a été déterminé par le comité directeur que Signature Innovation finance majoritairement les activités de développement du projet Novarium et de son accélérateur FLOTS. C'est dans le cadre de ce développement seulement que s'inscrit le soutien à certains projets ciblés n'étant pas gérés par la SOPER-Rimouski. Les projets ciblés doivent directement s'inscrire dans les axes de développement du plan. Ils doivent constituer une initiative d'une durée limitée dans le temps, de nature ponctuelle et non récurrente, et n'incluant pas les charges que doit assumer l'organisme pour rester en activité indépendamment du volume de ses activités.

### ***4.1. Les dépenses admissibles***

Sous réserve du respect des lois et des règlements applicables, les dépenses admissibles sont :

- Les traitements et les salaires des employés, des stagiaires et autres employés assimilés, affectés à la réalisation d'un projet, incluant les charges sociales de l'employeur et les avantages sociaux. Seules les heures réellement consacrées au projet sont admissibles;
- Les coûts d'honoraires professionnels;
- L'acquisition de technologies, de logiciels ou progiciels, de brevets et toute autre dépense de même nature;
- Les autres coûts inhérents à l'élaboration et à la commercialisation des projets;

Le comité aviseur composé d'un représentant de la SOPER, d'un représentant de FLOTS, d'un représentant de la Super Grappe des Océans et, au besoin, d'un représentant du centre de recherche affilié, rencontre les porteurs de projet pour une présentation et se rencontre suite à chaque rencontre de présentation, afin d'évaluer, de valider et d'accepter les projets devant bénéficier du soutien financier dans le cadre du fonds.

#### **4.2. Les dépenses non admissibles**

- Le déficit d'opération d'un organisme admissible, le remboursement d'emprunts ou le renflouement du fonds de roulement;
- Les dépenses effectuées avant la signature de l'entente;
- Les dépenses déjà payées par d'autres sources de soutien financier gouvernemental ou autre, pour un même projet.
- Les dépenses liées à des projets déjà réalisés;
- Toute dépense qui n'est pas directement liée au développement et à la commercialisation du projet;
- Toute subvention à l'administration gouvernementale, à l'exception des organismes des réseaux du milieu de l'éducation;
- Toute dépense liée à des activités encadrées par des règles budgétaires approuvées par le gouvernement du Québec;
- Toute dépense effectuée auprès des entreprises inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;
- Toute forme de prêt, de garantie de prêt, de prise de participation;

#### **4.3. Promoteurs admissibles**

- Les entreprises privées ayant démontré un fort potentiel de croissance dans le secteur de l'économie bleue (telle que définie par la Banque Mondiale), à l'exception des entreprises du secteur financier;

#### **4.4. Engagements des promoteurs**

- Fournir les documents financiers nécessaires à l'évaluation de sa situation financière;
- Présenter les pièces justificatives démontrant que l'aide financière a été versée selon les modalités prévues par l'entente et dans le respect des exigences du présent fonds ;
- Effectuer le projet et présenter la reddition de comptes dans le délai imparti tel que spécifié à l'entente intervenue ;
- Informer la SOPER de toute intention de changement modifiant les activités ou la propriété de l'organisme. La SOPER évaluera alors la pertinence de maintenir ou non la subvention accordée au promoteur.
- Faute de respecter ces engagements ou en cas de fraude, la SOPER se réserve le privilège de retirer, en tout ou en partie, les aides consenties à l'organisme promoteur.
- Signer le plan d'accompagnement et la lettre d'acceptation du programme FLOTS auquel il.elle se rattache

## **5- Critères de sélection**

De façon générale, sont admissibles les projets qui respectent les critères suivants

- Le projet doit se faire en concordance avec les priorités de développement de la MRC et ses diverses planifications (schéma d'aménagement, PDZA, etc.);
- Les projets doivent cadrer dans le plan d'action de cette entente et s'inscrire dans un des axes de développement priorités par la MRC;

- Le projet doit idéalement avoir un impact concret sur le développement économique de l'économie bleue au Québec;
- L'effet positif sur l'emploi, l'activité économique régionale, la filière et la vitalisation du territoire doit idéalement être démontré dans une perspective de court et à moyen termes;
- La qualité du plan de réalisation du projet, qui comprend notamment les liens probants entre les étapes, les activités, les ressources mobilisées et les cibles visées;
- La notion et le niveau d'innovation dans le cadre du projet, etmettant de l'avant de nouveaux produits (biens ou services), un nouveau ou une amélioration du procédé de fabrication, une nouvelle méthode de commercialisation ou une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'organisation;
- La qualité de la structure de gouvernance, en établissant clairement les relations entre les partenaires, les modes de décision établis, l'expérience et la formation du directeur de projet et de l'équipe de réalisation.

## **6- Taux et seuils d'aide applicables**

Les projets présentés dans le cadre de « Signature innovation » de la MRC de Rimouski-Neigette obtiennent un financement non remboursable et non récurrent. La valeur totale octroyée par le Fonds à un même bénéficiaire ne peut excéder 100 000 \$ par projet.

Les promoteurs admissibles à un financement maximal de 70% du coût des dépenses admissibles du projet.

## **7- Disponibilité budgétaire**

Le dépôt de projets est effectué en continu et les sommes sont octroyées en fonction desdites disponibilités budgétaires.

## **8- Cumul des aides**

Le cumul des aides, le cas échéant, pour la réalisation d'un projet provenant directement ou indirectement des ministères ou organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux, de leurs sociétés d'État et des entités municipales, soit les organismes compris à l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, ne pourra dépasser ces mêmes taux.

L'aide financière octroyée pour la réalisation d'un projet doit respecter, le cas échéant, les règles de cumul de tout autre programme gouvernemental contribuant au montage financier.

## **9- Communications**

Les membres du comité directeur conviennent de toute activité de presse ou de relations publiques.

La MRC et la SOPER soulignent la contribution du gouvernement du Québec, selon les spécifications fournies par la ministre, sur tous les communiqués ou documents d'information et lors de toute activité publique liée à l'entente.

Tous les outils promotionnels développés devront être transmis pour validation au MAMH au moins cinq jours ouvrables à l'avance.

## ANNEXE 1

### PLAN D'ACTION SOMMAIRE

<b>Phase 1</b>	<b>Objectif</b>
Mise en place d'un accélérateur marin	Certification Global Accelerator Network et accréditation MEI
- <b>Site web flots.ca</b>	Recrutement des startups et promotion de l'économie bleue
- <b>Programme Statup101</b>	Exploration de l'univers startup et consultation en vue d'un démarrage potentiel
- <b>Programme FLOTS PRO</b>	Accompagnement personnalisé de 12 à 18 mois pour les startups mature en commercialisation
- <b>Programme ESCALE</b>	Programme d'innovation ouverte pour le réseau MERLIN et les ports canadiens
<b>Phase 2</b>	
- <b>Site novarium.co et module de réservation des salles</b>	Promotion du Campus, répertoire des centres de recherche et partenaires affiliés et location d'espaces canadiens
- <b>Inauguration du</b>	Promotion du Campus et

<b>campus physique</b>	développement des partenariats
<b>- Studio virtuel et programmation hybride</b>	Animation de communauté et promotion des activités de FLOTS
<b>- Blogue FLOTS et stratégie de communications</b>	Démocratisation de l'économie bleue et promotion des startups accompagnées
<b>- Participation aux RDV de l'innovation de l'EST : Panel Économie Bleue</b>	Démocratisation de l'économie bleue et promotion de l'entrepreneuriat dans ce secteur
<b>- Programmation : Série Mission Turquoise</b>	Promotion et rayonnement de l'économie bleue
<b>- Programmation : Série Docktail</b>	Réseautage et animation de communauté
<b>- Campagne promotionnelle : le pouvoir de l'économie bleue</b>	Vidéo dédié au rayonnement et à l'attractivité des startups en économie bleue
<b>PHASE 3 - LAB-O</b>	Plateforme de partage d'équipement